Bonjour,

nous avons reçu pour instruction une demande de permis modificatif (M03) concernant le nouveau centre hospitalier d'Ajaccio. Ce modificatif porte sur les éléments suivants:
niveau +1 : extension du service réanimation et création service Soins de Réadaptation Post Réanimation
niveau RDC : création local technique de la radiothérapie
niveau -1 : extension du service radiothérapie
niveau -2 : création d'un plancher intermédiaire dans la pharmacie
niveau -3 : aménagement zone AGV
la surface de plancher augmente de 2568m² (5.70%).

Vos services ont rendu un avis délibéré de l'autorité environnementale sur l'hélistation de ce centre hospitalier le 22 janvier 2020 "AE2019-104" (PC modificatif M02).
Le modificatif dont il est question aujourd'hui ne concerne pas l'hélistation.

Je souhaiterais savoir si ce projet nécessite une actualisation de votre avis . En effet, selon les termes de l'article L122-1-1 du code de l'environnement:
« Les incidences sur l'environnement d'un projet dont la réalisation est subordonnée à la délivrance de plusieurs autorisations sont appréciées lors de la délivrance de la première autorisation.
Lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de cette autorisation, le maître d'ouvrage actualise l'étude d'impact en procédant à une évaluation de ces incidences, dans le périmètre de l'opération pour laquelle l'autorisation a été sollicitée et en appréciant leurs conséquences à l'échelle globale du projet. **En cas de doute quant à l'appréciation du caractère notable de celles-ci et à la nécessité d'actualiser l'étude d'impact**, il peut consulter pour avis l'autorité environnementale. Sans préjudice des autres procédures applicables, les autorités mentionnées au V de l'article L. 122-1 donnent un nouvel avis sur l'étude d'impact ainsi actualisée. »

Je joins à ce message une notice explicative.

Ce dossier nous ayant été transmis tardivement par la mairie d'Ajaccio pour instruction (permis compétence Etat), une prompte réponse de votre part m'obligerait.

Bien cordialement,
Elisabeth VINCENTELLI

2A004140058

NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO

NOTRE-DAME DE LA MISERICORDE

MARCHE DE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE D'AJACCIO
12 JAN. 2022
SERVICE URBANISME
PERMIS de CONSTRUIRE

MAITRE D'OUVRAGE
Centre Hospitalier d'Ajaccio
27, avenue Impératrice Eugénie
20303 AJACCIO Tél. : 04 95 29 90 90

ASSISTANT TECHNIQUE M.O.
SAMOP
2881, route des Crêtes
BP 13 – 06901 SOPHIA ANTIPOLIS
Tél. : 04 93 64 90 27

BUREAU DE CONTROLE
SOCOTEC – Agence de Corse
Route de Salario
1, parc du Belvédère
20000 AJACCIO
Tél. : 04 45 51 73 73

C.S.P.S.
VERITAS – Agence de Corse
Immeuble IMHOTEP – ZI CEPPE
Lot n°13 – Arbucetta
20620 BIGUGLIA
Tél. : 04 95 55 01 21

GROUPEMENT DE CONCEPTION-REALISATION

Mandataire

INSO
Via Sammontana, 11
50056 Montelupo Italie
Tél. : +39 0571 54541

Cotraitant Gros-Œuvre

TP BAT
Rés. Parc Monceau Quartier Paratojo
20200 BASTIA
Tél. : 04 95 31 09 15

MAITRISE D'OEUVRE

Architecte Mandataire

AART FARAH
ARCHITECTES ASSOCIES
10, rue de l'amiral Hamelin
75016 PARIS
Tél. : 01 49 96 47 48

Architecte

DOMINIQUE FEDERICI
LE BELVEDERE A ALL MURIES PLATANES
20213 PENTA DI CASINCA
TEL. : 04 95 36 59 93

Bureaux D'Etudes

BERIM
Résidence Barbesino
BAT B – Route Royale
20200 BASTIA
Tél. : 04 95 30 96 31

SNC LAVALIN
Immeuble Atrium
19bld Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
Tél. : 01 56 20 50 00

OASIIS – Siège
14 rue Crespin du Gast
75011 PARIS
Entrée A – 5ème Etage
Tél. : 01 42 01 00 79

CSTB
290, route des Lucioles
06904 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Tél. : 04 93 95 67 00

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

ARCHITECTURE PC MODIFICATIF 3 NOTICE ARCHITECTURALE	TOUS BATIMENTS	PCM 3
FICHIER : 000201	DATE :	DECEMBRE /2021
FORMAT : A4	ECHELLE :	SANS OBJET

AART FARAH ARCHITECTES ASSOCIES

AART	PCO	00	ARC	NTT	TBA	XX	000	000201	D
EMETTEUR	PHASE	CE	DISCIPL.	TYPE	BAT	NIV.	ZONE	NUMERO	IND.

APPROBATION ET MISE A JOUR DES DOCUMENTS

J				
I				
H				
G				
F				
E				
D	03/12/2021	AART	EA	PCM: Extension Réa, SRPR, Radiothérapie avec HDJ
C	08/01/2019	AART	EA	PCM parking hélistation
B	19/06/2014	AART	JYJ	Permis de construire modificatif
A	18/04/2014	AART	JYJ	PC Initial
Indice	**Date**	**Etabli**	**Vérifié**	**Description**

VUE GENERAL DEPUIS L'ACCES PRINCIPAL

Objet du permis modificatif

Cette demande de permis de construire modificatif s'inscrit dans le cadre de la construction du centre hospitalier d'Ajaccio – La Miséricode au lieu dit « du Stiletto ».

Totalement contenus dans le contour général de l'hôpital en cours de construction, l'objet de ce permis modificatif fait suite à une modification du programme médical du nouvel hôpital d'Ajaccio concernant l'adaptation de l'offre de soin du service de réanimation pour faire face à l'évolution des besoins ainsi que la finalisation du service de radiothérapie dont le gros-oeuvre avait été partiellement anticipé.

La traduction architecturale de cette évolution de programme concerne essentiellement l'aménagement d'un clos couvert ménagé sous une plateforme accessible aux véhicules autorisés et la réalisation de bâtiments connexes à l'hôpital qui est à cette date en cours d'achèvement.

Ainsi pour le service de réanimation il s'agit d'une augmentation capacitaire, liée à une modification d'organisation interne au service de réanimation en cours de construction et il s'agit également de la création d'un service de Soins de réadaptation Post Réanimation (SRPR).

Et en ce qui concerne la radiothérapie son intégration était prévue dans le cadre du PC initial puisque un clos couvert avait été réservé au niveau -1, niveau semi entérré, situé sous l'actuelle plateforme accessible aux véhicules malades couchés.
En se précisant, le programme médical du service de radiothérapie s'est trouvé augmenté en terme d'offre de soin et de capacité puisque un hôpital de jour complète l'organisation du service et que, in fine, ce sont 2 salles de traitement de radiothérapie (bunker) qui seront aménagées. Le contour du clos couvert du futur service de radiothérapie se trouve modifié et augmenté essentiellement pour integrer de manière définitive les deux salles de traitement dont seul le principe shématique avait été anticipé dans les travaux de VRD mais aussi pour tenir compte de l'hôpital de jour, non prévu initialement, qui viendra se loger sous le bâtiment dialyse/autodialyse au niveau -1 en liaison étroite avec le service de radiothérapie.

VUE GENERAL COTE ROUTE DEPARTEMENTALE 31

Rappel du parti architectural et paysager, principe d'implantation dans le site

Parfaitement intégré à son environnement autant par le jeu des volumes et plateformes dans ce relief montagneux que par le tracé de ses voies d'accès, le futur Hôpital d'Ajaccio peut se décrire shématiquement comme un ensemble composé d'un **bâtiment principal** rassemblant l'essentiel des fonctions hospitalières d'accueil, d'hébergements associé aux différents plateaux techniques et d'un **bâtiment secondaire** dédié à des fonctions connexes : hôtel des familles, Internat, logistique ainsi qu'un service de dialyse et d'autodialyse.

Ces deux ensembles bâtis, pourtant éloigné l'un de l'autre par une zone accessible aux véhicules autorisés sont reliés par un axe fonctionnel Est Ouest, une circulation médicale majeure qui traverse toute la composition architecturale. Cet axe médical à la fois fonctionnel et structurant inerve totalement la composition architecturale et hiérarchise l'accès à l'ensemble des plateaux hospitaliers horizontalement et verticalement en reliant stratégiquement les plots de distribution verticales.

Ainsi, l'espace entre ces deux ensembles bâtis est, par évidence, une zone privilégiée. Complétée par un plot de liaison verticale, c'est une entrée suplémentaire à l'hôpital auquelle est associée des accés aux véhicules autorisés c'est-à-dire une dépose malade couché au niveau 0 et une plateforme cour de livraison au niveau -2. Dès le PC initial il était logique et simple d'y localiser, au niveau -1, sous la plateforme accés malade couchés, le service de radiothérapie dont la construction, comme rappelé précédement, se limitait alors au clos couvert.

C'est aussi logiquement que le **bâtiment dédié au service SRPR au niveau 1**, conçu sur pilotis pour etre au même niveau que le service de réanimation au niveau +1, s'est positionné au-dessus de la dépose malades couchés au niveau 0 (et de la radiothérapie au niveau -1), abritant ainsi l'entrée des malades couchés au niveau 0 sur l'axe médical.

L'extension du service de réanimation au niveau 1 est fortement lié par son fonctionnement au service de réanimation. Ce petit bâtiment sur pilotis, qui va chercher son assise au niveau -2 (plate forme de livraison), ne pouvait qu'être une **excroissance directe du plateau de réanimation** qui fait lui, partie du **bâtiment principal**.

Ainsi c'est par le prolongement d'une circulation interne à la réanimation que s'organise l'aménagement intérieur de cette extension. Circulation qui débouche à l'autre extrémité sur une passerelle métallique entre ce nouveau bâtiment sur pilotis et le **bâtiment secondaire**. Cette passerelle permet d'éviter un cul de sac contraire aux règles d'évacuation en cas d'incendie tout en satisfaisant à la cohérence formelle de la composition architecturale de l'ensemble.

Ainsi les constructions véritablement nouvelles, se limitent à deux bâtiments sur pilotis et à la création d'un hôpital de jour sous le bâtiment dialyse/autodialyse. Ces constructions ne font que compléter un ensemble bâti opportunement conçu pour accepter des évolutions de programme. Rien n'est ainsi modifié dans l'intégration paysagère du projet dans ce site généreux et verdoyant dominant la baie d'ajaccio ni dans l'organisation globale du site et ses dessertes ni dans la composition architecturale du nouvel hôpital d'Ajaccio.

VUE GENERAL COTE MER

Description du projet

Le service SRPR

Au dessus de la dépose malade couchés et ainsi au droit de la radiothérapie, et comme décrit plus avant, est créé au niveau 1 ce bâtiment sur pilotis à la fois indépendant et relié à l'axe médical. Il est destiné à l'aménagement d'un **service de Soins de réadaptation Post Réanimation (SRPR).**
Quoique fortement relié au service de réanimation ce service fonctionne dans une relative autonomie. Sous la surveillance d'un poste central avec ses locaux logistiques dédiés, 6 chambres de réanimation sont créées, dimensionnées et équipées pour accueillir des PMR. Ce service accueil également 2 chambres de garde pour les internes du service de réanimation.
En complément, l'axe médical, à l'air libre sur cette portion dans le projet initial, est couvert avec pare et donc rendu hors d'eau hors d'air dans le prolongement de la circulation venant du service de réanimation.

L'extension de réanimation

L'extension du service de réanimation décrite plus avant dans cette notice consiste à rajouter 4 chambres de réanimations complétées, du fait de l'éloignement, d'un poste de soins dédié avec ses locaux annexes (vidoir, pharmacie)
Cette extension fait suite à une demande d'augmentation de la capacité de l'offre de soin ainsi que d'une modification de programme du service de réanimation lui – même. Notamment l'ajout d'une chambre sassée qui a amené le concepteur à réorganiser les chambres des patients et a déplacer 2 chambres de garde dans l'extension SRPR.

L'aménagement de la radiothérapie

Accessible directement par les patients soit par l'axe médical au niveau -1 depuis l'accueil général soit grace au pole d'ascenceur MM 15 et ASC 08, depuis la dépose malade couchés au niveau 0, le service de radiothérapie est constituée de plusieurs zones distinctes qui s'organisent à partir de l'entrée, par une zone d'accueil et d'attente permettant d'orienter immédiatement le patient vers les bureaux de consultation d'une part et vers la salle de simulation pour préparer les patients à la radiothérapie d'autre part. Associé à la zone de consultation, une zone de bureau medecin et cadre complète l'aménagement du service, de l'autre côté du pole ascenseur façade ouest.
Au niveau -1, le service de radiothérapie est directement lié à la zone hôpital de jour qui est construit sous le bâtiment dédié à la dialyse (niveau 0). Cet hôpital de jour est consitué de 13 box organisés autour d'un poste de soin et ses locaux servants. La zone bénéficie d'éclairage naturel tout comme les bureaux de consultation grâce aux fenêtres sur patios.
La zone de radiothérapie est donc en liaison directe à la fois avec la zone de simulation et avec l'hopital de jour. Une large circulation devant les salles de traitement permet de ménager des espaces d'attente pour patients valides et couchés, elle communique vers l'extérieur par l'intermédiaire d'un sas d'entrée dédiée au personnel autorisé et issue de secours. Les salles de controles et les bunkers des salles de traitement sont à construire dans le cadre de ce permis de construire puisque rappelons le seul le VRD avait anticipé leur construction future. Les locaux techniques de ventilation des bunkers immédiatement au-dessus de ces salles de traitement et sont accessibles pour leur maintenance directement depuis la plateforme dépose malade couchés au niveau 0.

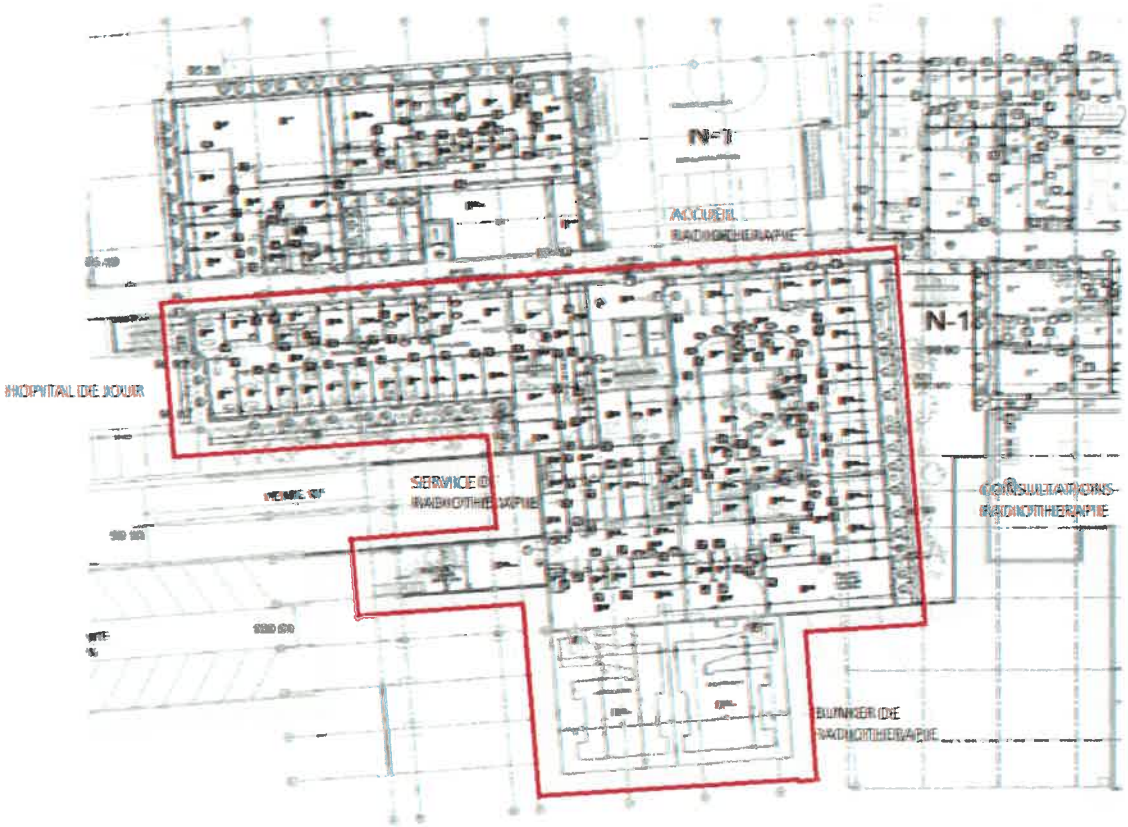

NIVEAU – 1 – LOCALISATION DU SERVICE DE RADIOTHERAPIE